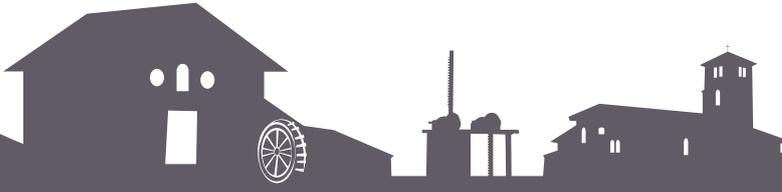


# OUN NE SOUM

## Sort en Chalosse

Magazine  
d'informations  
municipales

N° 38  
Janvier 2021



MAISON COUDANNE

## Destination locative



CIMETIÈRE  
Un espace en herbe





## P. 3 L'édito de M. le Maire



## P. 4 à P. 7 Vie municipale



## P. 12 & P. 13 Du côté des pitchouns



## P. 14 à P. 16 Le patrimoine en évidence

## P. 17 à P. 23 Du côté des assos



## État civil

### Naissances

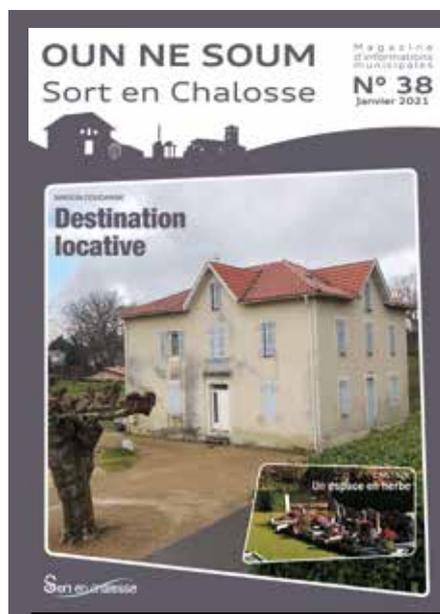
Élise Bernadet, 5 janvier 2020  
Lexie Murzot, 18 février 2020  
Tiago Dartiguelongue, 13 mai 2020  
Thimothée, Akira, Plume Lioult, 9 juin 2020  
Julie Camiade, 17 juillet 2020  
Paul Camiade, 17 juillet 2020  
Marco Marchenoir, 14 octobre 2020  
Johan Hazera, 27 décembre 2020

### Mariages

David, Marcel, Robert Dercourt et Jessica Vieira,  
19 septembre 2020  
Bastien, Michel, Jean-Baptiste Le Pape et Virginie Médani,  
19 septembre 2020

### Décès

Claudine Boutges, 20 février 2020  
Colette Danhil, 2 mars 2020  
Thierry, Jean-Marie Capou, 21 avril 2020  
Jean, Simon Lacaze, 25 avril 2020  
Rémy Montornes, 5 mai 2020  
Georgette Cestac, 12 mai 2020  
Henri Guichemerre, 18 mai 2020  
Simone, Adrienne Saint Jean, 27 juillet 2020  
Laurent, André Furmanek, 25 août 2020  
Henri Camot, 7 novembre 2020  
Alain Crampes, 22 novembre 2020  
Manuel Rodrigues Rebôlo, 25 novembre 2020



Magazine d'informations municipales Oun ne soum  
N° 38 - Janvier 2021 - 40180 Sort en Chalosse

Directeur de la publication : Pascal Bernadet

Rédacteurs : Sabine Labarbe, Frédéric Antonini, Claudine Bergue,  
Pascal Bernadet, Anne-Marie Henry-Martin, Hélène Hincelin  
(Les textes rédigés par les associations sont publiés dans leur intégralité)

Crédit photos : Commission communication, Associations

Conception et impression : Thierry Dupéré Communication

Dépôt légal : N° 1322 - Janvier 2021

Distribution & tirage : Mairie de Sort en Chalosse - 450 exemplaires



## Sortoises, Sortois,

Mes premiers mots seront pour vous.

Au nom de la nouvelle équipe municipale de Sort en Chalosse et du mien, je vous remercie très sincèrement de la confiance que vous nous avez accordée.

Sachez que nous veillerons à en être dignes !

La cérémonie des vœux, moment de partage et de convivialité, est un moment important chaque année.

Ce rendez-vous annuel est l'occasion de se retrouver, faire le point sur l'année écoulée et présenter les projets à venir. Malheureusement cette rencontre ne peut avoir lieu cette année dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal que vous avez élu le 15 mars 2020, installé le 26 mai 2020, se consacre déjà à mener à bien les missions majeures dans la continuité de l'équipe municipale de 2014.

Je remercie Jean Pierre Lahourcade pour le travail qu'il a accompli au cours de son mandat, dans un souci constant de rassembler, de maintenir une bonne ambiance.

Élu depuis 1995, j'ai pu mesurer l'ampleur de la tâche que nous devons accomplir et les projets importants qu'il nous faudra traiter au cours de ce mandat.



M'adressant aux conseillers municipaux : votre rôle est très important et je souhaite une assiduité constante pendant les six années du mandat que nous allons passer ensemble. Vous avez toutes et tous une place dans ce conseil et il ne tient qu'à vous de vous investir avec envie et enthousiasme à la hauteur de votre disponibilité.

M'adressant aux adjoints : je vous remercie de votre travail et votre soutien. Je compte sur vous pour continuer à me seconder. Vous avez aussi beaucoup appris lors de vos précédents mandats, et je souhaite que ces compétences acquises soient directement mises au profit des nouvelles conseillères et conseillers.

M'adressant aux agents communaux : je vous remercie du travail accompli lors de l'année écoulée. Votre collaboration et votre soutien sont une aide précieuse pour la nouvelle équipe.

Je remercie l'ensemble des personnes qui m'ont soutenu, aidé et même supporté dans les moments difficiles.

Tout ceci m'a conforté dans la décision de me présenter en tant que tête de liste.

Le poids de la responsabilité est énorme, il faut pouvoir l'assumer. Pour cela le soutien de mes proches et le vôtre m'est précieux.

2020 fut une année très particulière.

Cette pandémie a bouleversé en profondeur nos habitudes de vie. Aujourd'hui et plus que jamais, nous devons faire attention aux autres autant qu'à nous, en commençant par respecter et répéter ces gestes barrières qui doivent nous préserver de ce fléau que constitue le coronavirus.

J'ai une pensée profonde pour celles et ceux qui ont été ou sont encore victimes de cette pandémie :

- Les acteurs économiques, artisans, commerçants qui ont durement souffert.
- Les associations qui ont été contraintes d'annuler la quasi-totalité de leurs activités et manifestations. Gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs.

J'ai aussi une pensée particulière pour celles et ceux qui nous ont quittés cette année et pour leur famille.

Espérant que cette période difficile soit derrière nous, chers Sortoises et Sortois, l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2021. Bonne année à vous, à vos proches et à ceux qui vous sont chers.

**Pascal Bernadet, Maire de Sort en Chalosse**

## Les élus sortois à votre écoute

À partir du 20 février 2021, vous pouvez venir rencontrer vos élus à la mairie le 3e samedi du mois entre 10 h et 12 h. Vous pourrez ainsi échanger sur les réalisations et projets municipaux ou nous faire part de vos attentes.





## Projet d'assainissement collectif de Sort en Chalosse

Il s'agit d'un projet porté par le Syndicat Intercommunal des Eschourdes (maître d'ouvrage) et la commune, accompagné par le bureau d'études SCE (maître d'œuvre). Ce projet concerne la création de l'assainissement collectif sur deux zones de la commune :

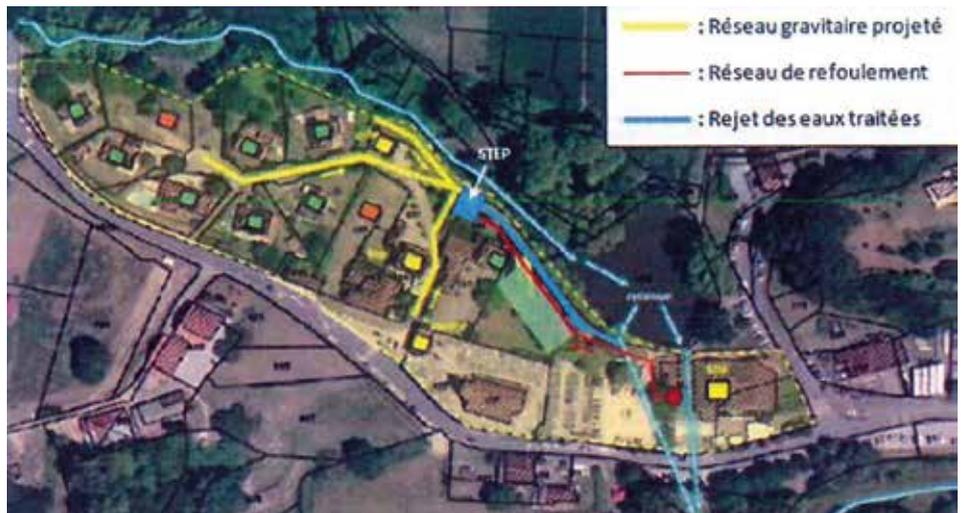
- Le bourg
- La zone ouest du bourg.

Les scénarios d'assainissement collectif ont été élaborés en tenant compte des éléments suivants :

- Densité de population
- Zones d'urbanisation future
- Projets d'aménagement de la salle polyvalente

Pour chaque secteur, les infrastructures d'assainissement collectif seront :

- Création de réseaux de collecte des eaux usées uniquement (pas d'eaux pluviales)
- Création de stations d'épuration avec des capacités de traitement adaptées et évolutives.



### L'assainissement de la zone bourg

La station d'épuration sera une micro-station d'épuration de type cultures fixées immergées aérées pour une capacité de traitement

de 75 Équivalents-Habitants (environ 450 mètres linéaires de réseau gravitaire et 140 mètres linéaires de réseau de refoulement). Quatorze branchements sont existants.

### L'assainissement sur la zone ouest du bourg

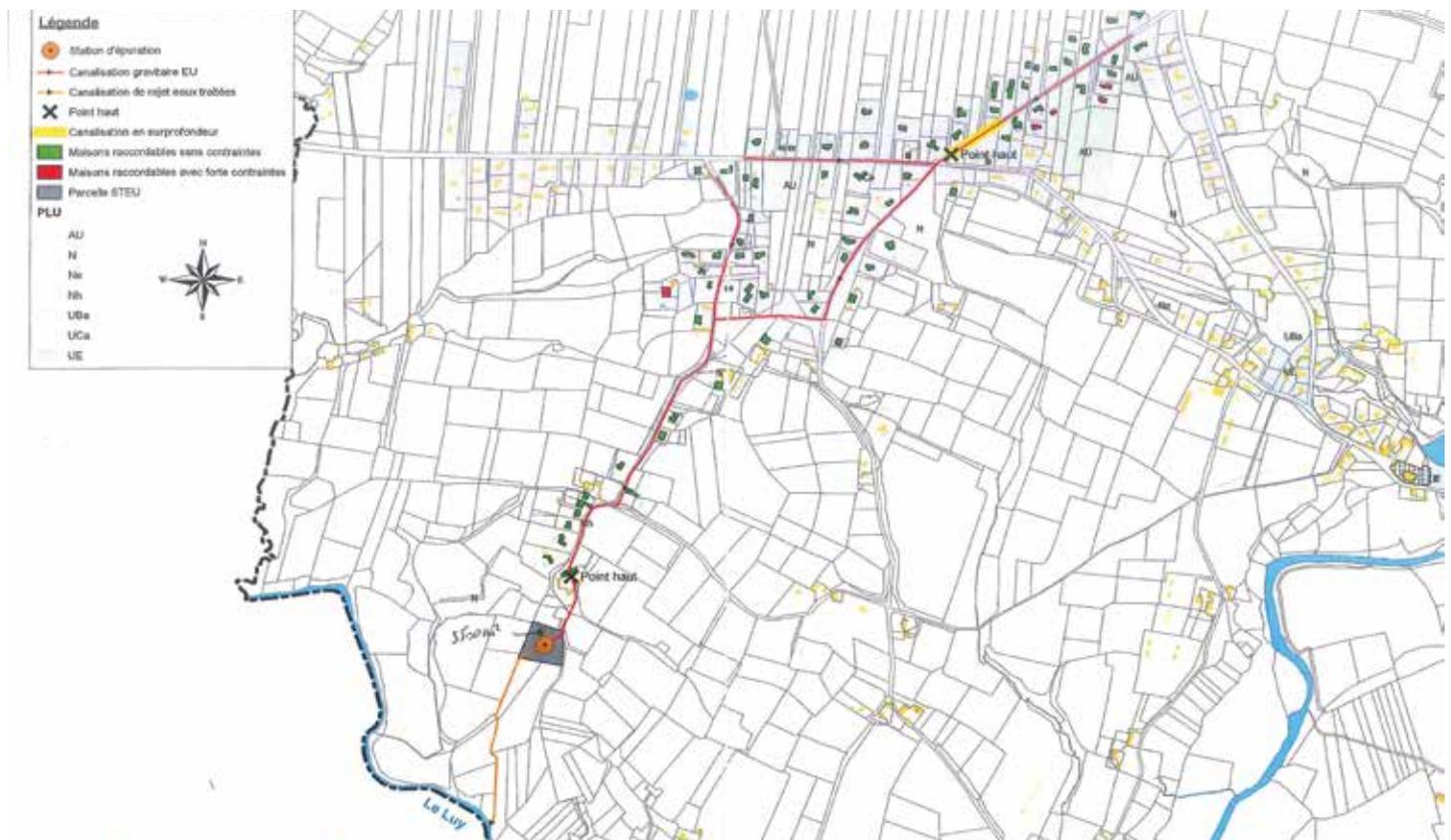
La station d'épuration sera à filtres plantés de roseaux de type Bihofiltre pour une capacité de traitement de 300 Équivalents-Habitants extensible à 600 EH (3300 mètres linéaires de réseau gravitaire). Il y a quatre vingt quatre branchements existants.

Avant le démarrage des chantiers, des enquêtes seront réalisées par les entreprises de travaux chez chaque propriétaire concerné pour implanter au mieux le tabouret de branchement.

Les principes du raccordement sont :

- Raccordement à la charge du propriétaire

- Obligation de ne raccorder que les eaux usées
- Obligation de l'étanchéité de la boîte de raccordement
- Interdiction de raccorder les eaux pluviales
- Condamnation obligatoire de la fosse sceptique



## Achats de divers matériels

### Restaurant scolaire

Lave vaisselle : 2 384 € TTC

### École

Copieur : 2 062 € TTC

Imprimante couleur : 550 € TTC

Trois bancs : 247 € TTC

Lave-linge : 450 € TTC

Meuble maternelle : 5 155 € TTC

### Atelier

Tondeuse Kubota : 15 056 € (reprise de l'ancienne : 8.250 €)

Épareuse Rousseau : 14 400 €

### Salle du moulin

Ampli audio : 824 € TTC

Cuisinière : 469 € TTC

### Cuisine salle polyvalente

Percolateur + chariot : 671 € TTC

### Mairie

Vidéo projecteur : 547 € TTC

Armoire : 548 € TTC



## Cimetière en herbe

Depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires aux collectivités territoriales.

Cette interdiction vise l'entretien des espaces verts, les voiries, les promenades et forêts ouvertes au public. Les cimetières ne sont pas concernés par cette loi mais Sort a d'emblée fait le choix d'un désherbage thermique ou manuel selon nécessité. Cette technique moins performante nous a obligé à accepter quelques "herbes folles". Mais le cimetière est un lieu intime où un défaut d'entretien interpelle vite. C'est pourquoi la commune de Sort a opté pour la végétalisation de la partie basse de son cimetière comme solution alternative pour alléger les contraintes d'entretien. Dans les allées, le terrain a été aplani et ensemené, l'herbe a donc remplacé les cailloux blancs et ce changement est apprécié des usagers.





## Logements communaux de la maison Coudanne

Les travaux entrepris en 2019 dans deux des logements se sont achevés à la fin du premier semestre 2020. Ces appartements ont été mis en location, et sont gérés par l'agence immobilière sociale Soliha.

Le T3 (duplex) situé au premier étage et le T4 situé au RDC sont occupés par des

familles avec enfants.

Concernant le troisième logement, sérieusement dégradé par son dernier occupant, les travaux de remise en état sont entrepris depuis le mois de juillet, l'achèvement étant prévu en décembre 2020.

Ce dernier logement devrait être fin prêt à la

location pour le 1er trimestre 2021.

**Montant de l'opération** : 32621 € TTC (À noter qu'une indemnité dommage perçue de 5215,39 € TTC au titre de l'assurance dégât des eaux sera à déduire du montant des travaux).



## Écoles

Durant l'été, des travaux de rénovation des sanitaires, d'aménagements et d'amélioration ont été réalisés dans le bâtiment de la maternelle, une course contre la montre en pleine crise Covid-19 pour être prêt à la rentrée.

Le montant de l'opération est de 17 945 € TTC.



## Forêt

La commune, par l'intermédiaire de l'ONF, a commercialisé 241 m3 de grumes de bois (gros tronc de bois destiné au sciage) à 55 € le m3.

Le bois de chauffage issu de cette coupe a été délivré par l'ONF à la commune pour affouage (bois destiné aux habitants) au prix de 36 € le stère coupé en deux mètres et livré. L'exploitation de cette parcelle s'est terminée en décembre 2020. Les grumes seront vendues début 2021 ainsi que le bois de chauffage.

Une autre coupe est prévue et s'effectuera en début d'année si la météo le permet ou à partir du mois d'octobre.

Si des personnes sont intéressées par du bois de chauffage, elles doivent s'inscrire en mairie.



## Rencontre avec Monsieur Boris Vallaud

Monsieur Boris Vallaud, député de la 3e circonscription des Landes, a souhaité rencontrer les nouveaux élus de la commune.

Le 17 octobre, Monsieur le Maire Pascal Bernadet, accompagné de quelques conseillers municipaux, lui a présenté les différents aspects de notre commune et lui a fait part de nos projets et de nos préoccupations. D'autres questions ont été abordées : la gouvernance dans les collectivités territoriales, la loi en discussion sur l'intercommunalité et son évolution. Monsieur Boris Vallaud a ensuite présenté ses travaux et son mode de fonctionnement à l'Assemblée Nationale. Chaque fin de semaine, il est sur le terrain de sa circonscription ou à sa permanence de Saint-Sever, afin de recevoir les personnes qui le souhaitent.

Monsieur Boris Vallaud s'est montré attentif à nos questionnements, nous a assuré de son soutien et de sa disponibilité pour aider la commune lors du montage de dossiers complexes.



## Félicitations Nathalie

Notre secrétaire de mairie, Madame Nathalie Dhuin, a été promue au grade de rédacteur principal de 2e classe.

Elle a été nommée officiellement à ce poste le 1er décembre 2020.

Le rédacteur territorial assure en particulier des tâches administratives, budgétaires et comptables et participe à la rédaction des actes juridiques, de l'état civil. La fonction de rédacteur indique un niveau de responsabilité et non un métier.

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux lui adressent toutes leurs félicitations pour la réussite à cet examen.



## Enquête logement

Le ministère chargé du logement effectue actuellement une importante enquête sur le logement en France métropolitaine.

Cette enquête a démarré au quatrième trimestre 2019 et devait s'étaler sur le premier semestre 2020. Les entretiens ont été suspendus le 15 mars 2020 en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus. Leur reprise a été engagée au début du second semestre mais ils ont été une nouvelle fois interrompus lors du second confinement (entre le 30/10/2020 et le 16/11/2020). Depuis cette date, les entretiens se font exclusivement par téléphone et ceci jusqu'à fin janvier 2021. Par la suite, nous ne savons pas à ce jour s'ils continueront à se faire par téléphone ou en face à face.

L'enquête a pour objectif d'offrir une photographie complète et précise du parc des logements en France métropolitaine et de ses conditions d'occupation : indicateurs sur la qualité de l'habitat, part des dépenses de logement dans le budget des ménages...

Dans notre commune, une douzaine de logements sont sollicités. Un enquêteur ou une enquêtrice de la société IPSOS, muni(e) d'une carte officielle rendra visite aux ménages occupant les logements échantillonnés (ou les contactera par téléphone). Ces derniers seront prévenus individuellement par courrier.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et les réponses resteront anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous réserverez à cet(te) enquêteur(trice).

**L'ENQUÊTE LOGEMENT**  
Des chiffres aujourd'hui pour le logement de demain

**POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?**  
L'enquête logement est une enquête nationale menée par le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de la Culture et de l'Industrie. Elle vise à recueillir des données précieuses sur le parc de logements et les conditions de vie des occupants. Ces données sont essentielles pour élaborer des politiques publiques et améliorer la qualité de l'habitat.

**QUELS SONT SES OBJECTIFS ?**  
L'enquête vise à recueillir des données précieuses sur le parc de logements et les conditions de vie des occupants. Ces données sont essentielles pour élaborer des politiques publiques et améliorer la qualité de l'habitat.

**QUAND DOIT-ON RÉPONDRE ?**  
L'enquête est ouverte du 1er décembre 2020 au 31 janvier 2021. Les entretiens se font exclusivement par téléphone.

**CONTACTS**  
Plus d'informations sur l'enquête : [www.enquete-logement.fr](http://www.enquete-logement.fr)  
L'assistance est par téléphone au : 800 970 674

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION**



## SIETOM de Chalosse

Le 19 Septembre 2020 a eu lieu l'élection de la présidence et la gouvernance du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères. Désormais, le bureau est composé :

Présidente : Madame Christine Fournadet  
 1ère Vice Présidente :  
 Madame Ghislaine Lalanne  
 2e Vice Présidente :  
 Madame Marlène Rosoamaharo  
 3e Vice Président : Monsieur Marcel Pruet  
 4e Vice Président : Monsieur Thierry Caloone

Chacun représente une communauté de communes, qui compte au total 122 communes et une population de 78179 habitants. À Sort comme ailleurs, nous constatons un manque de civisme de la population en matière de production et gestion des déchets. À ce propos, les conteneurs à ordures ménagères en bordure de voirie, sont disposés en nombre suivant un effectif calculé par quartier. Il est recommandé de jeter ses ordures ménagères au plus près de chez soi.

Un troisième point de tri sélectif est en étude pour être créé sur la commune. Pour l'instant, il existe deux points tri sélec-

tif : un près de l'école et un second au carrefour de la route de Lehitte-route de Garrey. Ce dernier est victime de son succès puisqu'il fait régulièrement office de dépôt d'encombrant et autre objet qui ont plutôt leur place en déchetterie. Des actions seront menées pour identifier les contrevenants.



Les déchets acceptés en déchetterie

  
ENCOMBRANTS

  
CARTONS

  
M...

  
DÉBLAIS / GRAVATS

  
DÉCHETS VERTS

  
D...

  
BOUTEILLES PLASTIQUES

  
VERRES

  
HUILES D...

  
RADIOGRAPHIES

  
LAMPES

  
CARTOU...

## Syndicat des Eschourdes

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement. Au 31 décembre 2019, le service public d'eau potable dessert : 21650 habitants, 10673 abonnés dont 388 pour Sort en Chalosse. La consommation moyenne par abonné est de 161,93 m<sup>3</sup>. Le service a deux stations : Donzacq et Maylis. Le traitement se fait au chlore gazeux sur les deux stations.

### Qualité de l'eau

100% des 56 prélèvements effectués en microbiologie sont conformes.  
 100% des 56 prélèvements effectués en paramètres physico-chimiques sont conformes.

### Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Programme d'extensions et renouvellements de réseaux pour un montant prévisionnel de 1 500 000 € HT.

### Projets et études en cours

Assainissement d'une partie de la commune (Plans page 4)

**Facture d'eau type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> (consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE, soit 2,5 personnes).**

Facture type	Au 1/01/2019 en €	Au 1/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	27,14	27,14	0 %
Part proportionnelle	55,2	61,2	10,9 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	82,34	88,34	7,3 %
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	24,18	26,28	8,7 %
Part proportionnelle	38,28	44,09	15,2 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	62,46	70,37	12,7 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	8,64	13,22	53,1 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'eau)	39,60	39,60	0 %
TVA	10,62	11,63	9,6 %
Montant des taxes et redevance pour 120 m <sup>3</sup>	58,86	64,46	9,5 %
Total	203,66	223,17	5,1 %
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,70</b>	<b>1,86</b>	<b>9,4 %</b>



## Rappel

Face à l'épidémie, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage.



**INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19**

**PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES**

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et en présence d'étrangers pour les personnels

GOUVERNEMENT FRANÇAIS - COORDONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

## Avoir la fibre...

Le conseil départemental, le SYDEC et l'entreprise Altitude Infrastructures sont à l'origine du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire des Landes d'ici fin 2022, un projet à hauteur de 153 millions d'euros.

Celle-ci permettra de offrir des débits quarante fois plus importants que l'ADSL, soit un accès plus rapide et de meilleure qualité à internet.

Comment ça marche ?



### Concrètement !

Pour être raccordé, chaque particulier devra souscrire un abonnement auprès de son fournisseur d'accès internet. Ce dernier se chargera d'organiser un rendez-vous pour procéder au raccordement et positionner la prise optique selon la configuration du domicile.

Le câble emprunte les cheminements existants ou le réseau Télécom historique.

Si la faisabilité n'est pas possible (par ex : gaine écrasée ou bouchée), les travaux nécessaires au passage de la fibre seront à la charge du particulier sur son domaine privé.

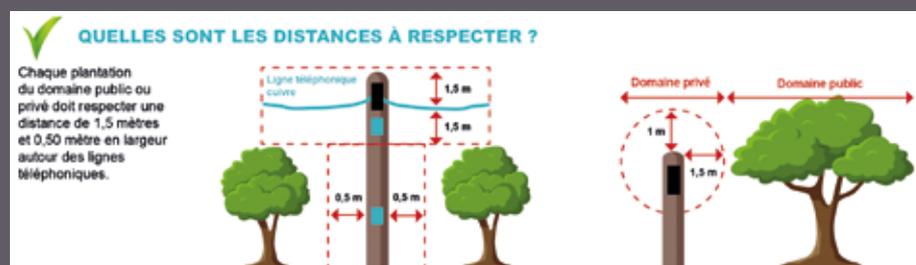
### Élaguer pour faciliter le déploiement de la fibre optique

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts des travaux, selon deux méthodes :

- En souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange et des collectivités

- En aérien, avec l'utilisation principalement des poteaux d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou des appuis gérés par Enedis, supportant le réseau électrique basse tension.

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Il est de la responsabilité du propriétaire du terrain de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage doit être réalisé dans un rayon de 1,5 mètre autour des câbles existants et sur une hauteur de un mètre, du sol vers le sommet du poteau (voir illustration). L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix. Si le propriétaire refuse d'élaguer, le maire est en droit de le lui imposer : le maire engage les travaux et les frais seront à la charge du propriétaire.





## Aides à la personne

### CIAS Terres de Chalosse

Être accompagné, aidé, soutenu pour les gestes du quotidien est essentiel pour de nombreux habitants en perte d'autonomie. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale des Terres de Chalosse vous propose une palette d'aides à la personne dans le but d'envisager une solution humanisée de maintien à domicile. Aide-ménagère, auxiliaire de vie, garde de jour ou porteur de repas interviennent au foyer des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur quotidien. Que cela concerne la perte d'autonomie ou des situations de handicap, elles accompagnent les bénéficiaires dans les actes essentiels de la vie courante : ménage, repas, courses, promenade... Des tâches qui semblent anodines mais qui peuvent rapidement devenir insurmontables pour les plus fragiles. Ainsi elles permettent à nos seniors de retrouver une certaine autonomie et contribuent aussi à maintenir un indispensable lien social.

Ces aides peuvent être partiellement financées selon votre situation par votre mutuelle en sortie d'hospitalisation, par votre caisse de retraite (MSA, CARSAT...), par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie du Conseil départemental pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Le montage des dossiers est effectué en mairie. Le CIAS comptabilise plus de 44 heures par mois d'aide à domicile pour quatre personnes domiciliées sur la commune de Sort en Chalosse, réparties entre aide-ménagères et auxiliaires de vie.

Email : [cias@terresdechalosse.fr](mailto:cias@terresdechalosse.fr)

Tél : 05 58 56 23 60

### Portage de repas

Ce service propose une livraison de repas choisis et adaptés au régime alimentaire des bénéficiaires : repas normaux, diabétiques, sans sel, sans résidus...

Pour bénéficier du portage de repas au domicile dans notre commune, vous pouvez vous adresser au CIAS Terres de Chalosse auprès de Madame Nathalie Lafitte au :

07 86 70 20 95 ou

[cias.pr@terresdechalosse.fr](mailto:cias.pr@terresdechalosse.fr)

Le prix s'élève à 6,60 euros. Ces prix sont révisés tous les ans. Sur la commune de Sort en Chalosse, une personne bénéficie de ce service.

### Le CABA

Le Collectif d'Accompagnement Budgétaire et Alimentaire (CABA) est un dispositif d'aide alimentaire.

Le CABA a pour objectif :

- D'aider ponctuellement un public en situation de précarité financière,
- De remobiliser les personnes en difficulté en leur donnant les moyens de reprendre leur situation budgétaire en main,
- De créer du lien social en valorisant l'accueil, l'échange, l'écoute et le dialogue.

Vous pouvez contacter Madame Anaïs Queyron, conseillère en économie sociale et familiale à Hinx (40180) au :

07 70 02 19 72

[servicesocial@terresdechalosse.fr](mailto:servicesocial@terresdechalosse.fr)

### Téléalarme

Créé en 1986 par le Conseil Général des Landes, le service téléalarme favorise le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées en toute sécurité.

La téléalarme est un appareil branché sur votre téléphone, avec un bouton d'appel (bracelet, montre ou collier) que vous devez porter sur vous. En cas d'incident (malaise, chute, cambriolage...) une simple pression sur le bouton vous met en contact direct avec les secours.

Pour agir efficacement, les pompiers possèdent pour chaque personne une fiche signalétique avec des renseignements, établie avec l'abonné lors de sa demande d'installation. Selon le degré d'urgence de la situation, un proche de la personne en difficulté est contacté ou une intervention est déclenchée pour lui porter assistance.

Pour toute demande, un dossier doit être retiré et déposé en mairie. La location, l'installation et la maintenance de l'appareil sont assurées par le Conseil Départemental des Landes. Le coût de cette location s'élève à 30 € par trimestre. La commune offre la possibilité d'une prise en charge financière, se renseigner en mairie.

Sur la commune de Sort en Chalosse, treize personnes bénéficient de cette assistance.



## Un registre pour les personnes fragiles ou isolées

Le secrétariat de la mairie tient un registre qui permet de veiller sur les personnes fragiles, isolées ou handicapées. Prévu initialement pour les périodes liées aux événements climatiques (canicule, grand froid, tempête, inondation...) ce registre est utile en cas de crise sanitaire comme celle que nous traversons actuellement avec l'épidémie de Covid-19.

Il permet aux élus de prendre contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé et de leur rappeler les consignes sanitaires d'usage.

Ce registre concerne les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes atteintes de handicap. Il est nominatif. Si vous êtes concernés ou si vous connaissez des personnes isolées

# LE REGISTRE

## des personnes vulnérables



PERSONNES ÂGÉES  
DE PLUS DE 65 ANS



PERSONNES HANDICAPÉES  
OU MALADES À DOMICILE



PERSONNES  
DÉPENDANTES

qui pourraient bénéficier de cette assistance, contactez la mairie. La demande d'inscription peut se faire par la personne elle-même, son représentant légal ou un

tiers (ami proche, médecin, service d'aide ou personne intervenante). Un bulletin d'inscription est joint dans cet exemplaire du Oun Ne Soum.

## Repas des aînés

Le dimanche 26 janvier 2020, la municipalité honorait ses aînés en les invitant à son traditionnel repas de début d'année. Cent dix personnes ont répondu présentes à l'invitation. Parmi elles, nous avons été heureux d'accueillir Monsieur Jean Castaingts, doyen de cette assemblée, dont Yveline Camiade était la benjamine.

Monsieur le Maire, ayant annoncé lors de la cérémonie des vœux son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat, a prononcé son dernier discours devant son public sortois. Nos aînés ont ensuite trinqué à la



nouvelle année.

Notre cuisinier, Thierry Seize, a une fois de plus concocté un délicieux repas avec au menu : crème de légumes, pavé de la mer sur mousseline de carottes, escalope de veau façon cordon bleu, fromage de brebis et pour terminer une tarte crumble aux pommes. Ses collègues employés municipaux étaient transformés en serveuses et serveurs pour l'occasion.

Cette année encore, les musiciens Bernard et Pierre de Saugnac et Cambran assuraient

l'animation musicale en entonnant des chansons connues de tous et en incitant les convives à reprendre les refrains.

Nous remercions nos agents communaux et notre cuisinier pour leur implication dans la réussite de cette journée.

C'est avec regret que cette année nous avons pris la décision d'annuler ce repas en raison du protocole sanitaire lié à la Covid 19. Mais nous espérons vous retrouver en janvier 2022 pour une nouvelle édition, enfin débarrassés de ce virus.

## OPAH

La Communauté de Communes Terres de Chalosse a mis en place depuis le 1er octobre 2020 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette opération, qui s'étalera sur une durée de trois ans, s'adresse à tous les propriétaires des trente-quatre communes du territoire, qu'ils soient occupants ou bailleurs, et permet de mobiliser des aides financières importantes pour la rénovation des logements, sous conditions de ressources.

Plusieurs types de travaux sont éligibles aux aides financières mises en place par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et la Communauté de Communes Terres de Chalosse :

- Amélioration du confort thermique/économies d'énergie, isolation (murs, toits, sols), chauffage, menuiseries, ventilation...

- Adaptation du logement : remplacement d'une baignoire par une douche accessible, monte escalier, rampe d'accès...

L'équipe SOLIHA est missionnée pour vous informer sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre, vous conseiller sur les travaux à réaliser et vous accompagner dans toutes les phases de la constitution du dossier de demande de subvention.

Des permanences sont prévues afin de vous accueillir deux fois par mois :

- Les 2es mardis du mois de 14 h à 16 h à la mairie de Mugron (permanences économies d'énergie)
- Les 4es mardis du mois de 14 h à 16 h à la mairie de Montfort.

Pour prendre rendez-vous, contactez Soliha par téléphone au 05 58 90 90 57 ou par mail à [urbanisme.landes@soliha.fr](mailto:urbanisme.landes@soliha.fr).





## Regroupement Pédagogique Intercommunal Sort/Garrey

**Effectifs et répartition des classes pour l'année scolaire 2020/2021** : 85 élèves

### 65 enfants scolarisés à Sort

Classe de PS/MS : 9/8 élèves

Madame Marie-Line Caubet

Classe de GS/CP : 16/10 élèves

Madame Marie-Odile Fonrouge (Directrice)

Classe de CE1/CE 2 : 14/8 élèves

Madame Séverine Loupien

### 18 enfants scolarisés à Garrey

Classe de CM1/CM2 : 7/11 élèves

Madame Sandrine Labaigt (Directrice)

### L'équipe scolaire

Suite au départ de Madame Emmanuelle Darrosé, nous avons accueilli à la rentrée de septembre Madame Marie-Odile Fonrouge, la nouvelle directrice. Madame Marie-Line Caubet ayant fait le choix de devenir maîtresse de la maternelle, Madame Fonrouge s'occupait de la classe des GS/CP. Malheureusement, après seulement quelques semaines, elle a dû interrompre son activité professionnelle pour raison de santé et sera absente jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cette absence a un peu perturbé le fonctionnement de la classe car plusieurs remplaçants(es) se sont succédés(es). Finalement, Monsieur Denis Aboze s'est vu attribuer le poste jusqu'aux vacances de février. À l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, nous espérons qu'il sera affecté à Sort jusqu'en juin. C'est actuellement Madame Caubet qui exerce la fonction de directrice pour l'école de Sort.

### Aide pour le groupe de Grande Section

Mesdames Caubet et Darrosé ont formulé auprès de Monsieur le Maire une demande d'aide en personnel pour encadrer le groupe des élèves de Grande Section. Cette demande s'appuyait sur le fait que la classe de CP est une classe charnière qui demande un encadrement conséquent et appuyé. Le groupe des GS est important et leur comportement est plus proche de celui des élèves de maternelle ; ils ont besoin de temps pour s'adapter au cadre de la classe (se lèvent, bougent...). Quelques enfants demandent aussi une forte attention. Les enseignantes demandaient une aide à mi-temps pour tenir la fonction d'Atsem auprès des GS. Son rôle serait de gérer l'accès aux toilettes (qui sont à l'extérieur de la classe), ranger le matériel et gérer la moitié du groupe pendant que l'autre moitié est en autonomie. Une réponse favorable a été apportée : Brigitte Baritaud et Justine Guilhemjouan interviendront respectivement deux matinées par semaine au sein de cette classe, les lundis/mardis et jeudis/vendredis. Dans un premier temps, cette aide a été accordée jusqu'aux vacances de Noël. Après un bilan avec M.

Aboze et les intervenantes, l'aide a été renouvelée jusqu'aux vacances de février.

### Une nouvelle intervenante

Afin de respecter le taux d'encadrement des enfants pendant les repas et la récréation de la pause méridienne, Monsieur le Maire a recruté, par le biais du service remplacement du Centre de Gestion, Madame Cathy Furmanek à compter du 14 septembre 2020. Elle intervient les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre midi et 13 heures 45 pour le service à la cantine et la surveillance de la récréation.

### Protocole sanitaire de la rentrée de septembre 2020

Dans la circulaire de préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020, le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

À l'école maternelle, la distanciation physique ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe) que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, cantine) ou dans les espaces extérieurs. Pour les écoles élémentaires, cette distanciation, si elle est conseillée, n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible (le but étant d'accueillir la totalité des élèves). Elle doit être maintenue dans tous les cas entre les élèves de groupes différents (les classes ne doivent pas se mélanger).

Le lavage des mains, geste essentiel, est réalisé à plusieurs reprises au cours de la journée. Les locaux sont aérés fréquemment.

La nouveauté de cette rentrée est le port du masque "grand public" obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs, pour tous les enfants en école élémentaire.

Au restaurant scolaire, le service se fait en deux groupes : les élèves de maternelle et de grande section déjeunent au premier service dans le respect des règles de distanciation entre petite et moyenne sections et grande section. Vers 12 h 40, les plus grands prennent leur repas lors du deuxième service en respectant également les distances entre les CP et les élèves de CE.

### Rencontre avec Madame l'Inspectrice

Le 3 novembre 2020, le comité de pilotage du RPI a reçu Madame Dumon Da Reis (nouvelle inspectrice de circonscription) et sa conseillère pédagogique. Madame Dumon Da Reis a insisté sur sa disponibilité sur n'importe quel sujet. Elle fera de son mieux pour répondre aux questions ou recevoir nos remarques. Elle a ensuite évoqué la carte scolaire et fait remarquer la baisse des naissances sur le département. Pour Sort

et Garrey, le nombre d'élèves se maintient et elle nous a assuré qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour la rentrée de 2021/2022 : il n'est pas envisagé de fermeture de classe.

Il a été fait allusion à la possibilité d'élargir le RPI ; Madame Dumon Da Reis doit rencontrer Monsieur le Maire de Clermont dans les semaines à venir.

Concernant la mise en place de l'aide pour le groupe de GS, un bilan de la classe va être demandé car il existe au niveau de l'éducation nationale des aides pour faire face à une telle situation (aide pour l'organisation des emplois du temps, psychologue...). Suite à cette intervention, un compte-rendu sera adressé en mairie.



## Accueil périscolaire

### Tarifs 2020/2021

Les tarifs sont fixés de la façon suivante : Participation à la semaine pour une fréquentation régulière

- Famille imposable : 3,35 € par enfant + 2,12 € par enfant supplémentaire
- Famille non imposable : 2,62 € par enfant + 1,39 € par enfant supplémentaire
- Participation occasionnelle 1,79 € par jour

## Service de restauration scolaire

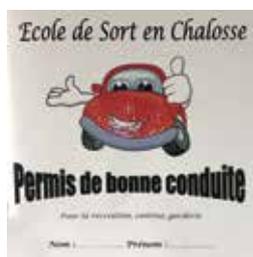
Le prix du repas s'élève à 2,48 € (cela représente environ 30 % de son prix de revient).

Toute absence à la cantine doit être signalée à Thierry Seize au moins la veille au 05 58 89 59 48. Dans le cas contraire, le repas du jour est compté et payable. Le menu de la semaine est réactualisé toutes les semaines et mis en ligne le dimanche soir sur le site du village : <http://www.sort-en-chalosse.fr>

## Permis de bonne conduite

Lors de la rentrée scolaire 2019/2020, il avait été mis en place le permis de bonne conduite pour les élèves dans le cadre du temps périscolaire et de la pause méridienne. Ce fonctionnement a été renouvelé lors de la rentrée 2020/2021.

Ce permis à points a pour objectif d'aider l'enfant à respecter les règles, d'apprendre le savoir-vivre en société, en lui permettant d'évoluer en sécurité. Des règles de vie collective ont été choisies (respecter les adultes, respecter ses camarades, être poli, bien se ranger...) et mises en place avec les enfants et le personnel périscolaire. Les enfants devront respecter les consignes formulées par le personnel ; en cas de non-respect de ces règles de vie en collectivité, des points seront enlevés. Les parents sont informés à chaque perte de points.



## Hommage à Samuel Paty

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a demandé à ce que le 2 novembre, jour de rentrée des vacances de la Toussaint, un hommage soit rendu dans toutes les écoles à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné le vendredi 16 octobre 2020. Lors de cet hommage, doivent être rappelées les valeurs de la République, la liberté d'expression et le principe de laïcité. Pour l'école de Sort, en raison de leur âge, seule la classe de CE1/CE2 a pu échanger sur ce sujet dans le cadre d'une séance pédagogique en classe. Madame Loupien a commencé par laisser la parole aux enfants pour qu'ils expriment ce qu'ils avaient retenu et compris de cet événement tragique. Elle leur a ensuite expliqué ce qu'était la liberté d'expression. Ce temps de réflexion s'est terminé par une minute de silence observée par tous.

## Projection dessin animé

Le jeudi 17 décembre 2020 veille du départ pour les vacances de Noël, le personnel périscolaire a organisé la projection d'un dessin animé dans la salle des associations pour les enfants des trois classes. Cela s'est passé en fin d'après-midi sur le temps des TAP et a permis de terminer le trimestre sur une note agréable. Bien évidemment, les groupes-classes étaient séparés afin de respecter les mesures sanitaires. Cette journée s'est achevée par un goûter sous le préau avec chocolat et brioche.

## Au revoir Emmanuelle

Ce vendredi 3 juillet 2020, jour des vacances d'été, est l'occasion de fêter le départ de Madame Emmanuelle Darrosé. Cette dernière, institutrice et directrice de l'école de Sort depuis douze ans, a obtenu un poste sur Dax.

Monsieur le Maire, Pascal Bernadet, entouré de ses prédécesseurs, Madame Elisabeth Servières et Monsieur Jean-Pierre Lahourcade, a réuni pour cette petite cérémonie Madame le Maire de Garrey, les membres de la commission RPI, les collègues enseignantes d'Emmanuelle ainsi que tous les employés municipaux, y compris Geneviève et Yvelyne parties en retraite en 2017.

Madame Darrosé, émue, a retracé son parcours dans notre école : elle a débuté avec les CE1/CE2 et depuis dix ans elle s'occupe des maternelles. Puis elle s'est vu offrir fleurs et cadeaux.

Monsieur le Maire a profité de ce moment pour inviter également les bénévoles qui ont participé au bon déroulement de l'ouverture du groupement scolaire lors du déconfinement du mois de mai dernier, qu'ils aient participé aux temps périscolaires ou au service au restaurant scolaire au moment des repas. Il a remercié Graziella, Marie Josée, Geneviève, Thérèse, Fabienne et Sabine en leur offrant une



orchidée. Hélène et Christophe, absents, ont eu aussi droit à leur cadeau. Puis vient le moment de lever une coupe pétillante en l'honneur d'Emmanuelle et de déguster les délicieux toasts préparés par notre cuisinier Thierry Seize. Nous souhaitons à Emmanuelle une bonne continuation pour la suite de sa carrière.





## Commission Patrimoine : Préservons et partageons notre mémoire

Vous trouverez dans ce numéro le premier article de la nouvelle commission Patrimoine, sur les quartiers de Sort. Il résulte de l'étude de documents issus des archives communales et départementales : l'état civil, les recensements de la population et le cadastre.

Vous pouvez retrouver cet article plus étoffé et d'autres encore sur notre site Internet

communal [www.sort-en-chalosse.fr](http://www.sort-en-chalosse.fr), rubrique Histoire et patrimoine.

Ces documents ne sont que des actes administratifs, certes très utiles, mais sans âme et ne suscitant aucune émotion. Pour poursuivre la mission que nous nous sommes fixée, nous souhaiterions illustrer nos prochains travaux de documents, photographies ou encore anecdotes provenant des

réels détenteurs de la mémoire sortoise : **VOUS, habitants de Sort.**

Les photos et les témoignages sont des moments du passé, figés à jamais sur le papier ou dans votre mémoire, et qui font ressurgir en chacun de nous des émotions et des souvenirs, bien plus que n'importe quel article, le plus documenté soit-il.



Match de "l'Espérance Sortoise" sur la route à Clermont.

Tous les documents nous intéressent et peuvent nous être utiles : photos des anciens bâtiments du village (écoles, moulin, arènes, mairie, ancien bistrot, anciennes maisons disparues, etc.), d'événements (fêtes, kermesses, cérémonies, « Tue cochon », etc.), ou de personnes (maires, prêtres, anciens combattants, équipes de basket, etc.). Vous pourrez trouver une liste plus développée sur notre site Internet.

C'est dans une démarche de préservation et de partage de cette mémoire collective que nous vous proposons de nous contacter, par l'intermédiaire de la Mairie, pour organiser une rencontre ou pour que vous nous fassiez parvenir vos documents. Ils seront scannés ou photographiés, puis vous seront restitués dans les plus brefs délais.

Vous pouvez aussi vous adresser directement à un conseiller municipal que vous connaissez qui transmettra à la commission. Merci d'avance de l'aide que vous nous apporterez et de votre intérêt pour l'histoire et le passé de notre village.

### Membres de la commission :

Vincent Marquet, Christophe Camot, Frédéric Antonini, Hélène Hincelin, Marie-José Lubet.



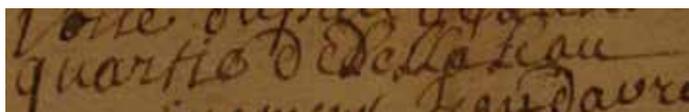
Une kermesse sur la place des Courses.

# Les quartiers de Sort en Chalosse

## Quartier du Luy

Ce quartier occupe toute la partie Sud du village, en dessous du cours du Luy, de part et d'autre de la route de Clermont.

Au 17<sup>e</sup> siècle, ce quartier se nomme "quartier de Dellaleau", devient "quartier de delà-le-Leuy" en 1836, "Outre-Leuy" en 1881, "Outre-Luy", en 1886, "Delà le Luy" en 1896, et enfin "quartier du Luy", à partir de 1901, avec une séparation entre le Bas du Luy (du pont jusqu'à la cote de Lahountique) et le Haut du Luy (partie la plus surélevée).



Rolle du pied de la tailhe de Sort, début 17<sup>e</sup> siècle, AD40.

## Maisons historiques

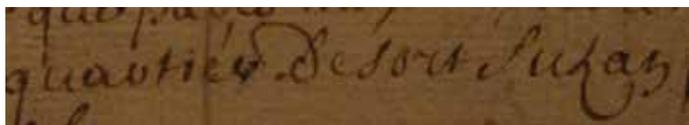
17<sup>e</sup> siècle : *Ancou, Armenthieu, Arrouglan (Petit et Grand), Cavalerie, Chincoun, Léchide, Gouiarrigues (Petit et Grand), Habernet (Petit et Grand), Lahourcade, Lesté, Poyalère (Petit et Grand), Ségalas.*

18<sup>e</sup> siècle : *Chincoun (Petit), Le Houns, Lahountique, Labarthe (disparue), Lecourt, Lesbarritz (disparue), Loustaou, Pradaillot.*

## Quartier de Sort-Suzan

Il englobe toute la partie Est du village, depuis le Luy jusqu'à la départementale Hinx- Poyartin.

Le mot "Suzan" signifie, en gascon, "en haut, au-dessus", ce qui correspond bien à la topographie locale, mais surtout "en aval", par rapport au Luy. Ce quartier a toujours conservé la même orthographe, mis à part dans le "Rôle de la taille" de 1679 où il devient "Sort-Suzang", ou en 1796 dans l'État Civil où il devient "Sort Suzancq".



Rolle du pied de la tailhe de Sort, début 17<sup>e</sup> siècle, AD40.

## Maisons historiques

17<sup>e</sup> siècle : *Lebenne, Labenotte, Cazaous, Coustaou, Doué, Guichot, Hau de Lasserre (Tisset), Houga, Hillh de Sort, Lebarrère, Laborde, Lehitte, Lasserre, Laurède, Haou de Loustaou, Moulié (ou Morlanx), Gnaout, Pizan, Sarraous, Sarthou.*

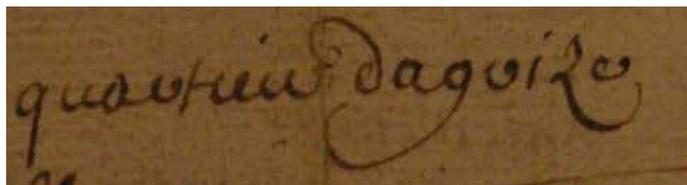
18<sup>e</sup> siècle : *Gnaout (Petit), Larrière, Pizannot, Prada, Turlery.*

## Quartier du Bas de l'Église

C'est la partie centrale du village. Il débute par le bourg, la route de Hinx, descend par la route d'Arriou d'Agès et termine par la boucle route de la forêt, route des Gritches.

Au 17<sup>e</sup> siècle, ce quartier se nomme "Agrize". Ce nom peut provenir d'une déformation du basque ancien Agrizi (premier nom connu de la paroisse de Poyartin), "peut être issu de la base aquit-

anique que l'on retrouve dans le basque moderne Ageri (visible, en vue, exposé) qui conviendrait bien à un site en hauteur". La topographie du lieu soutient cette hypothèse, ce quartier regroupant les foyers situés autour de l'église, elle-même située sur une hauteur. En 1679, le "Z" disparaît et est remplacé par un "S", ce qui donne "Agrise", puis, il devient "Haut Agrise" en 1745, et, en 1836, "quartier du Bas de l'Église".



Rolle du pied de la tailhe de Sort, début 17<sup>e</sup> siècle, AD40.

## Maisons historiques

17<sup>e</sup> siècle : *Andras, Arrégot, Barberon, Bedat (Grand et Petit), Bernatlanne (Grand et Petit), Bertranas, Bordères (Presbytère), Brana, Bruca, Camloun, Ceré, Chioula, Coudot, Hargues, Grand Haou, Haurat (disparue), Hourie, Hourquettes, Grande Houn, La Moulière (disparue), Oustou, Pelanne, Pellegrue, Sin, Sortbieilh.*

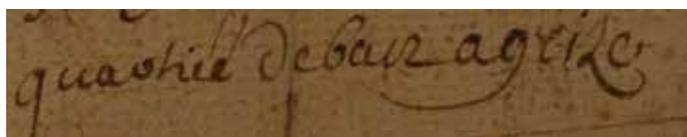
18<sup>e</sup> siècle : *Petit Haou, Petite Houn, Treytin.*

## Quartier du Bas de Sort

À l'Ouest de la commune, il se termine avec la limite de Saugnacq et descend le long de la route de Cazala et sur la partie gauche de la Route de la Forêt.

Début 17<sup>e</sup> siècle, ce quartier se nomme "Bas Agrize". L'origine de ce nom est à rapprocher du quartier précédent, ainsi que de la topographie locale, car le territoire de ce quartier est situé bien en dessous du niveau d'Agrize (lieu remarquable en hauteur ou rocher en vue).

Comme son "haut" homonyme du paragraphe précédent, il perd son "Z" au profit d'un "S" en 1678, pour devenir "quartier du Bas de Sort" en 1836.



Rolle du pied de la tailhe de Sort, début 17<sup>e</sup> siècle, AD40.

## Maisons historiques

17<sup>e</sup> siècle : *Arrioudagès, Arrayède, Cassiède, Cazala, Chinchoy, Gouillardet, Hontagnère (Petit et Grand), Hourcaou, Labaigt, Lagouarde, Lajouas, Lapeyre, Leyre, Mounet, Loustaounaou, Mé-nuzé, Peyrous, Treuilh.*

18<sup>e</sup> siècle : *Lagouardine, Mayzouette, La Téoulère.*

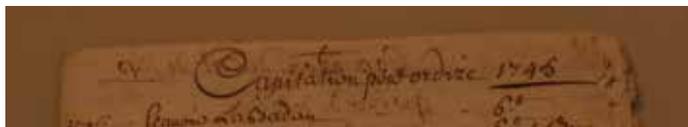
## Quartier d'Ourdize

Le quartier d'Ourdize ne rejoint la paroisse de Sort qu'autour de 1745, car, auparavant, il constitue une paroisse à part entière, avec son église et son administration. Il est délimité par la route Hinx/Poyartin et la route Hinx/Montfort.

Son nom provient de "la base urd ou ord qui nomme en basque



les lieux plats et plateaux. [...] La composition avec aitz (rocher) est claire dans Urdaiz, rocher du plateau (ou plateau rocheux et sans doute Ordize)."



Capitation pour ordize, 1746, AD40

## Maisons historiques

17e siècle : Arrémond, Basta, Berdoyes (Grand et Petit), Beau-piès, Campot, Cassiaou, Cassiets, Cassioula (disparue), Change, Lacamesure, Lasalle, Mascaous, Miquéou, Sanguinède, Grand Sin, Treuilh.

18e siècle : Bertranéou, Bertrine, Labadan, Pourrut, Tourin.

## Quartier du Bourg

Les recensements font référence au "Bourg" pour la première fois en 1891 comme "Quartier, sections ou rues formant l'aggloméra-

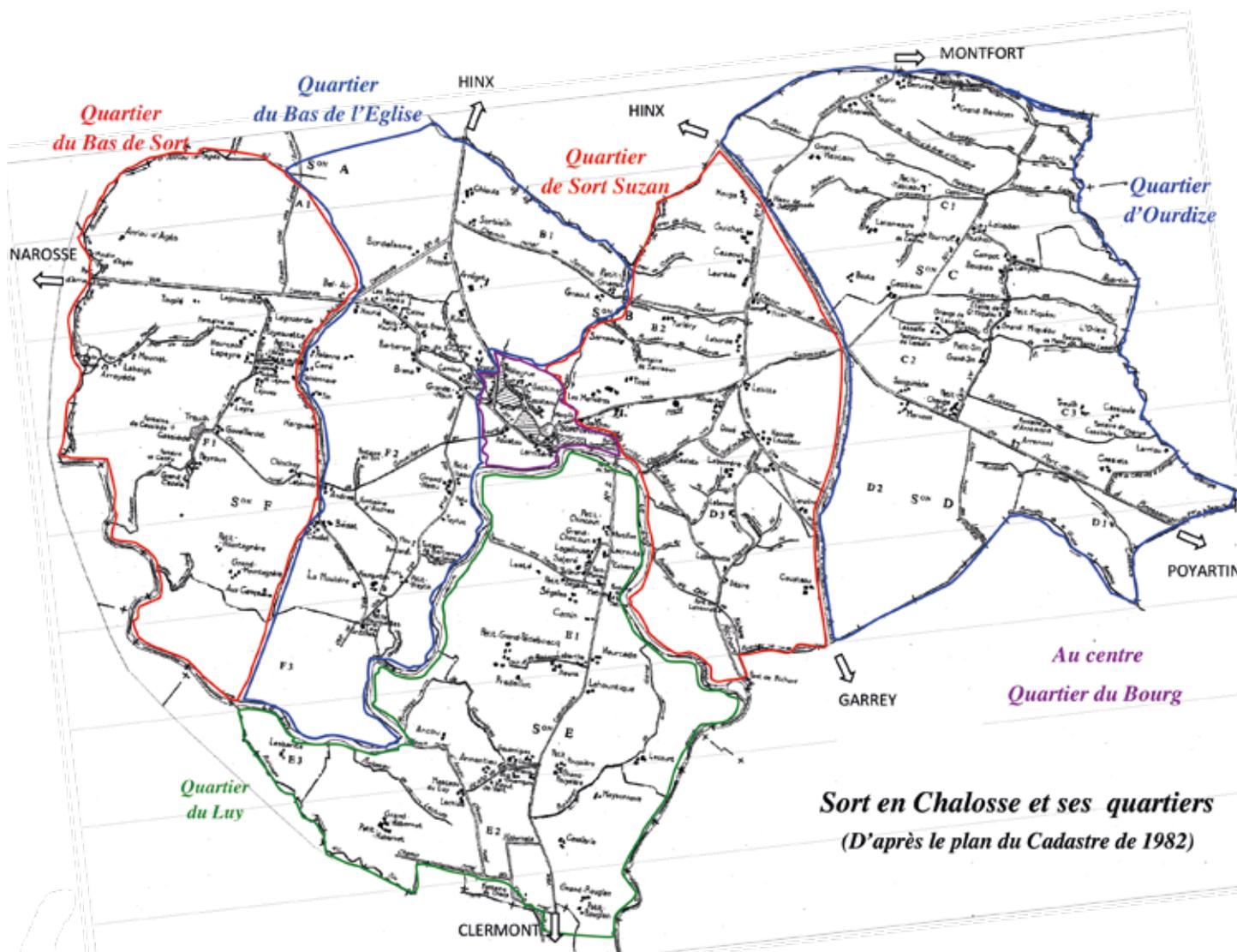
tion du chef-lieu", mais seulement dans le récapitulatif des maisons, en fin de document. Avant cette époque, les maisons du Bourg situées en dessous de l'église font partie de "Sort Suzan" et celles situées au même niveau que l'église font partie de "Bas de l'église". Le quartier du Bourg à proprement parler, apparaît en 1896, comme subdivision du "Bas de l'Église" et en 1911 comme "Agglomération du Bas de l'Église". Ensuite, à partir de 1921, il devient un quartier à part entière.



## Maisons historiques

17e siècle : Oustou, Gachin (disparue), Loustaou de L'Église (ou Lorreyte, disparue), Tron (ou Bordère ou Presbytère).

18e siècle : Bérin (ou Brin), Lacapranie (ou Maison presbytériale), Lamayson (ou Maison Coudanne), Larribère, Maison Noble (ou Moulin), Marquis (ou la Coste).





## Cyclo Camping Landais

### 2020, une saison si particulière !

Au sortir de notre assemblée générale du 19 janvier 2020, le Cyclo Camping Landais affiche une bonne santé avec un effectif stable et un beau dynamisme avec un calendrier qui s'annonce encore une fois fourni en événements divers. L'organisation de la randonnée des Coteaux de Chalosse dans le cadre des fêtes de Montfort, la participation active aux fêtes de Sort, deux week-ends en terres basque et pyrénéenne ainsi qu'un voyage dans les Alpes sont notamment au programme. Sans oublier nos traditionnels rendez-vous gastronomiques qui sont gages de convivialité et de partage.

En ce dimanche 23 février 2020, jour d'ouverture pour notre club, rendez-vous est fixé à 8 h 15 pour un café et un départ à 9 h. C'est un effectif d'une vingtaine de joyeux cyclistes qui s'élancent sur nos chères routes chalossaises pour un petit circuit de 50 kms pour une reprise tout en douceur. Le repas du midi (concocté par "nos maîtres restaurateurs") est l'occasion de se projeter sur nos différents défis sportifs et de motiver (s'il en est besoin) les troupes afin de défendre notre trophée du challenge de l'assiduité 2019.

Hélas, ce bel élan va être stoppé par la pandémie de Covid-19 et l'instauration du confinement le 16 mars 2020. L'assouplissement des règles sanitaires va nous permettre une reprise de l'activité cyclotouriste en groupe le dimanche 28 juin. Une vraie bouffée d'oxygène pour notre club et un grand plaisir à se retrouver à nouveau pour partager les kilomètres.

La belle santé physique de chacun malgré ces semaines de confinement, nous pousse



à programmer une sortie à la journée pour "sauver" notre saison. En effet, comme pour de nombreuses autres associations, c'est une année blanche qui se profile avec l'annulation de l'ensemble des événements du calendrier officiel 2020.

C'est donc le samedi 8 août que neuf cyclos s'élancent sur un circuit vallonné de 180 kms à travers le Béarn et le Pays Basque. Une journée ponctuée par un casse-croûte le matin à Bérenx, un déjeuner à Isturitz et une pause fraîcheur dans l'après-midi à Saubusse.

Nos sorties dominicales vont ponctuer la période estivale et ce début d'automne.

A noter que lors de l'assemblée générale du comité départemental de notre fédération, un de nos licenciés (Jean-Marie Graciette) a été récompensé par le Mérite du Cyclo-

tourisme pour ses trente années de pratique dont une vingtaine au sein du conseil d'administration : Bravo à lui !

À l'heure où est rédigé cet article et de nouveau confinés depuis le 29 octobre 2020, espérons que la pétition lancée au niveau national par la Fédération Française de Cyclotourisme "pour que le vélo puisse être pratiqué comme activité physique essentielle pour la santé" trouvera un écho favorable.

2020 s'achève ainsi !

Gageons qu'en 2021 cette pandémie sera derrière nous et nous aura laissé en bonne santé afin de réaliser tous ces rendez-vous manqués... Si ces confinements ont fait naître chez vous une vocation de cyclotouriste n'hésitez pas à nous rejoindre. Au plaisir de vous rencontrer.

## 2020 pour Sort'en Détente : une année bien particulière !

Même si... des cours de gym menés de main de maître par Muriel, une animatrice pleine de nouvelles idées, sur des musiques entraînantes, sont attendus,

Même si... les cours de sophrologie composés par Sybille pour le bien-être de tous sont bien suivis,

Même si... les adhérents sont toujours présents,

Et bien tout cela ne suffit pas !

La période Covid que nous vivons tous depuis mars 2020 nous éloigne des salles "fermées", hélas !

Un sursaut de retour à nos habitudes nous a permis de nous retrouver en juin, pour seulement 4 cours de gym qui nous ont, dans le respect des règles sanitaires, fait un bien fou ! Se bouger, se revoir était nécessaire !

L'été "confiné" nous a laissé sans marche et sans fêtes locales.

Cette période ne nous a pas abattus :

- Nous avons maintenu 80 % du salaire de nos deux animatrices,
- Une vingtaine de personnes se sont retrouvées au Brasero à Saint Paul lès Dax pour partager un "combiné",
- Muriel a su tisser un lien supplémentaire en nous envoyant par mail, préparés chez elle, des cours ! Un grand merci pour cette belle initiative.

En Septembre, avec courage et détermination, 11 adhérentes gym, un protocole en place (le respect des distances - l'hygiène des lieux et du matériel proposé dans un sac individuel) a revu le jour pour une nouvelle saison mais jusqu'à fin octobre.

Le re-confinement national début novembre entraînant la fermeture de nos salles nous replonge dans l'arrêt total de nos activités mais nous restons confiants et en contact.

Sort'en Détente vous espère et vous attend en 2021 pour rejoindre ses deux groupes et vous souhaite une bonne et heureuse année 2021.

Prenez soin de vous et de vos proches et recevez de Muriel, Sybille, Nathalie et Jocelyne nos sportifs et relaxants vœux.





## Élan Chalossais

Quelle année 2020 ! Si particulière dans son déroulement, dans ces habitudes qui changent constamment au rythme du virus. Difficile de tirer un bilan sportif sur la saison 2019-2020, stoppée prématurément de manière sèche. La saison a été gelée sportivement, c'est-à-dire que tout le monde est resté au même niveau, même s'il n'y avait pas de crainte à ce niveau-là. Et nous soulignerons que notre équipe 2 féminines a été justement récompensée : étant 1ère du classement lors de l'arrêt de la saison, des places s'étant libérées au niveau supérieur, elles accèdent au championnat régional. Difficile de tirer un bilan sportif de la saison 2020-2021 en cours de... d'une future reprise ? D'une interruption prolongée ? D'un arrêt définitif ?

Juste une constatation : tout le monde "souffre" et s'essouffle de ces bouleversements permanents. Tous nos enfants et autres licenciés sont en manque d'activités physiques. Tous les autres - dirigeants, bénévoles, public fidèle - sont en manque d'émotions, de lien social, d'échanges. La première vague printanière a déjà cloué beaucoup de personnes à leurs domiciles ; ils n'étaient plus présents à la reprise de la nouvelle saison, quel dommage. Mais qu'en sera-t-il dans les semaines à venir ? Nous nous sommes pliés à toutes les mesures nécessaires pour pouvoir organiser chaque match, mais que c'est difficile de ne pas pouvoir organiser nos soirées festives, l'ouverture d'un coin buvette où il fait bon de parler de tout et de rien. Tout ceci complique fortement le modèle économique de notre association qui emploie deux éducateurs.

Nous tenons toutefois à remercier tous ceux



qui nous sont restés fidèles : public, bénévoles... Et très fortement ceux sans qui on n'existerait plus : nos sponsors et nos municipalités.

Cette intersaison a été aussi marquée par la prise de recul d'une personne qui aura marqué l'évolution du club : merci pour tout Frédo (Mora).

Les semaines à venir sont soumises à tant de choses imprévisibles et chaque phrase ne peut se construire sans qu'il y ait un si ! Et si je repartais dans les salles de basket dès que nous aurons le feu vert pour participer à la vie de ce club qui nous est cher ! Pour que l'Élan Chalossais vive encore longtemps !

**Le bureau de l'Élan Chalossais**



## Les Fous'Les Sortoises

Pour la sixième année consécutive, les Fous'Les Sortoises continuent de fédérer autour de la course à pied.

Le club offre un très large éventail de possibilités :

- Des entraînements trois fois par semaine sur Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Sort en Chalosse et alentours,
- Des programmes personnalisés pour les coureurs préparant des compétitions allant de 10 à 160 km, dans toute la France, voire même vers des destinations plus exotiques,
- Régulièrement nous proposons des sorties longues le week-end au Pays Basque, sur le littoral ou les Pyrénées.

Nous avons été très heureux de pouvoir maintenir notre course phare "La Transversale des Fous" en décembre 2019 malgré une météo capricieuse ; le Club félicite les 159 participants qui ont bravé la pluie et le vent ainsi que les nombreux sponsors sans qui cette épreuve ne pourrait s'organiser. Parmi eux, nous remercions vivement le Ramuntcho : c'est à se demander si les

## Les Colverts de Sort Pét

Pour l'année 2020, le club compte un effectif de vingt cinq licenciés, qui se compose de :

- 7 vétérans
- 10 seniors
- 3 féminines
- 3 minimes
- 2 benjamins

L'année 2020 fut une année compliquée au niveau sportif et organisationnel, pour les raisons sanitaires que nous traversons.

Le 16 février 2020, journée féminine suivie d'un concours à la mêlée, une licenciée du club a participé et a fini 1re sur quarante équipes.

Le 1er mars 2020, le club a organisé et participé au premier tour de la Coupe de France contre Seignosse.

Le 1er mai 2020, trois licenciés du club ont participé au tir de précision à Soutons.

Début septembre, le Comité des Landes a organisé une compétition "Trophée des Landes". Le club a participé à cette épreuve sur trois journées. Nous avons été vaincus en huitième de finale par Saint Sever à Sorde l'Abbaye.

Le 1er octobre 2020, deux de nos vétérans ont participé aux tête-à-tête vétérans à Souprosse.

participants ne s'inscrivent pas que pour se régaler les papilles ! Eliot, le fils de notre président Christophe Dupuy, aux platines, a su attiser une ambiance toujours très enjouée ! L'actualité sanitaire ne nous a pas permis de programmer ce moment de sport et de fête au village en décembre.

Et oui, car 2020 a été bouleversée par l'annulation de très nombreuses compétitions alors que nos coureurs étaient inscrits sur de beaux challenges. Le déconfinement sur la fin du printemps et l'été a permis néanmoins de se retrouver pour de belles sorties autour de Sort, La Rhune, Saint-Etienne de Baïgorry, le littoral basque, les lacs d'Ayous. A la rentrée de septembre, force est de constater un engouement et une participation inégalée pour les entraînements avec des Fous plus motivés que jamais.

De nombreuses inscriptions aux compétitions de 2020 étant reportées, 2021 est une année qui s'annonce chargée en kilomètres de course avant même d'avoir démarré. Sportez-vous bien et n'hésitez pas à nous contacter pour venir courir avec nous !



#### Contact Club pour toute nouvelle adhésion

- Fabienne Cazaunau - 06 20 80 54 33 - vfabie40@gmail.com
- Christophe Dupuy - 06 07 46 95 21 - christophe.dupuy@iadfrance.fr
- Françoise Mayet - 06 87 48 50 89 - fanfan.mayet@orange.fr

## anque

Le 18 octobre 2020, une compétition féminine en triplette a été organisée par le Comité des Landes à Saint Martin de Hinx. Une licenciée du club a concouru en panaché avec un autre club, l'ASPTT, et ont eu un résultat de dix neuvième sur cinquante équipes.

Les entraînements se déroulent tous les mardis et vendredis à partir de 18 h. À ce titre, le conseil d'administration ainsi que le président du club félicitent ses licenciés

pour le bon déroulement et le comportement lors des entraînements, ainsi que le bon respect des décisions prises en raison de la crise sanitaire que nous traversons. Nous tenons à féliciter le président du club des Colverts de Sort, Monsieur Christian Pierre, pour avoir reçu la Médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports remise par Monsieur le Préfet des Landes.

Pour l'année 2021 le club organisera :

- Le 17 avril 2021 : Doublettes féminines

- pré-qualification départementale,
- Le 29 mai 2021 : Challenge J.B. Darigade 300 €
- Le 27 juin 2021 : Challenge de Dédé Pierre concours ouvert à tous 500 € + repas
- Le 16 octobre 2021 : Concours du club

Le Président du club  
Les Colverts de Sort





## Cercle sortois

Nous avons réintégré nos lieux habituels depuis deux mois quand en fin d'année dernière, le vendredi soir avant Noël, la haille de Nadau s'est embrasée sur la place des courses pour fêter les 7 ans du café. Nos amis des cyclos rodés à cet exercice nous ont proposé des gerbes de flammes toujours aussi hautes et bien garnies.

Comme depuis plusieurs années également, le quillier s'est offert au public. Malheureusement, l'humidité du terrain et celle des boulons ont freiné la participation. Nous remercions les deux associations pour ce moment de rassemblement chaleureux. Réunis ensuite dans le café, la bière, les cœurs, les frites et les bûches de Noël pâtissées par nos généreuses bénévoles ont fini de régaler l'assistance.

Assurés d'une programmation 2020 garnie et variée, c'est en confiance que nous avons débuté la nouvelle année. Comme à l'habitude, le café a ouvert ses portes le samedi matin avec une fréquentation variable. Nous avons proposé une nouvelle formule avec une ouverture mensuelle le premier vendredi soir de chaque mois. C'était alors l'occasion de jouer aux cartes ou à des jeux de société, de partager un « gnac » ou simplement de boire un verre pour clôturer la fin de semaine. Ces trois premières ouvertures de fins de journée ont été agréables dans une ambiance à la fois reposante, amusante et disputée autour des parties de fléchettes, de Rummikub, kem's... Ce ne sont pas moins de trente à quarante personnes qui sont passées chacun de ces vendredis soir. Nous remercions aussi les garçons de l'Élan Chalossais qui ont choisi de s'installer au café pour partager leur repas d'après entraînement.



Ravis de donner l'occasion à des locaux de se produire près de chez eux, c'est avec plaisir que nous avons accueilli Stéphanie Laborde, sortoise depuis une bonne dizaine d'années, avec ses deux compères Jean-Michel et Pascal de Saint Lon les Mines. Le samedi 22 février, une assistance bien garnie et pour partie acquise à ces trois comédiens a suivi avec attention cette enquête policière menée par Michel Marteau alias Mike Hammer à la française. Cette pièce de théâtre écrite par Jean-Michel Arthaud Délamé a la particularité de mettre en scène seulement trois comédiens qui jouent pas moins de quatorze personnages. Belle performance physique pour ces nombreux changements de personnages rapides et enchaînés. Les spectateurs sont repartis amusés et surpris par la chute de cette intrigue sympathique. Le mois suivant, la chute était moins drôle. La date du premier concert de l'année approchait quand le confinement l'a devancé. Nous avons tout rangé, le café a fermé et comme tout le monde nous sommes restés sagement à la maison.

Nous avons prévu :

- D'ouvrir le café le jour des élections municipales : annulé !
- De tenir notre assemblée générale : reporté !
- De proposer deux repas concert en mars et en mai : suspendu !
- De participer à l'animation des fêtes

patronales : quel dommage !

- De vous concocter deux ou trois autres animations surprise : peut-être l'an prochain ?

Nous espérons surtout que tout le monde a passé cette épreuve en bonne santé et avec le moral. Nous ne savons pas alors que quelques mois plus tard, il faudrait de nouveau se séparer.

En attendant, c'est avec beaucoup de plaisir



### Conseil d'administration du Cercle sortois

Cathy Dugrand (présidente), Michel Tortigue (vice-président), Isabelle Fartouat (secrétaire), Vincent Marquet (secrétaire adjoint), Frédéric Boutges (trésorier), Hervé Mazure (trésorier adjoint), ses membres : Bénédicte Badet, Fabienne Cazaunau, Nathalie Duport, Didier Kahn, Sabine Labarbe, Sylvie Rusalen.

que nous avons accueilli l'autorisation donnée par Monsieur le Maire de rouvrir le café le samedi 4 juillet dans des conditions d'accueil conformes aux exigences sanitaires. Heureusement, cela n'a pas découragé nos plus fidèles clients, cela a même intéressé quelques nouveaux villageois.

C'est le samedi 19 septembre que finalement l'assemblée générale s'est tenue avec une assistance nombreuse et attentive. Même si les conversations libres entre adhérents sont restées limitées, cela a fait plaisir à tout le monde de se voir ou s'apercevoir derrière les masques ! À cette occasion, nous avons enregistré la démission de François Delhaye éloigné professionnellement du village et celle de Jean-Claude Servières impliqué au cercle depuis sa création. Nous le remercions particulièrement pour son engagement important en tant que cuisinier. Chef d'orchestre de sa brigade de bénévoles, il a su régaler et initier les participants à des saveurs nouvelles d'autres régions de France voire d'autres pays. Ces deux messieurs ont été remplacés par trois nouvelles candidates élues sans encombre. Nous accueillons avec bonheur Fabienne Cazaunau, Sylvie Rusalen et Nathalie Duport.

Après une courte hésitation des membres du bureau et toujours avec l'accord de notre édile, nous avons organisé notre premier et finalement unique repas-concert de l'année. Pour limiter les risques sanitaires, la formule s'est modifiée : animation à la mi-journée, spectateurs placés et attablés comme au cabaret, repas simplifié...

C'est Alyx Dro, chanteuse rockabilly à la voix pure, accompagnée par deux musiciens de qualité qui a emporté l'assistance dans des reprises rock très connues. Certains spectateurs avaient les fourmis dans les pieds, ils auraient bien aimé s'essayer à quelques pas de danse. Mais ça n'était pas autorisé, tant pis...

Fort de la bonne participation et de la satisfaction des adhérents au précédent concert, c'est avec enthousiasme que le bureau réfléchissait à l'organisation du concert suivant quand le deuxième confinement s'est invité à la réunion. De nouveau, les activités du cercle sont mises en sommeil.

Au moment où nous écrivons ce texte, l'avenir est encore flou mais il est certain que notre activité est terminée pour cette année. Nous espérons fortement vous retrouver en bonne forme dans quelques mois ou quelques semaines ! Qui sait ?

Toute l'équipe du cercle espère que 2021 nous permettra quelques petits moments de partage et vous souhaite une bonne année en santé !

**Cathy Dugrand**  
Présidente du cercle

## Club des aînés

L'année 2020 ne restera pas gravée dans les annales ! En effet, l'épidémie de la Covid-19 a mis à mal les activités de notre association mais par chance nous avons pu, le 20 février dernier, organiser notre assemblée générale.

Après le mot de bienvenue de notre président et la lecture du rapport d'activités et du rapport financier, il n'a pas été nécessaire de passer au vote pour le renouvellement du tiers sortant. En effet, aucun candidat ne s'est présenté et comme les "sortants" envisageaient un nouveau mandat la réunion s'est très vite terminée laissant le dernier mot à Monsieur le Maire qui lui, n'envisageait pas un nouveau mandat.

Comme de coutume après le vin d'honneur, quatre vingt une personnes prenaient la direction du Lac de Luc à Pouillon pour le premier rassemblement de l'année, nous ne savions pas à l'époque que ce serait également le dernier.

Et ensuite, plus rien ! Chacun est resté confiné cinquante cinq jours. Pas de voyage, de repas, de gymnastique ni de jeu de cartes ! Toutes les prévisions furent annulées dont les deux vide-greniers et le méchoui ! Lors du "déconfi-

nement", plus rien n'était comme "avant" puisque les mesures sanitaires drastiques ne nous le permettaient pas. Donc nous avons repris nos propres activités masqués, hydroalcoolisés et à distance les uns des autres, mais au niveau de l'association ce fut le calme plat.

Puis nous revoilà confinés ! Pour combien de temps, nous ne le savons pas encore et nous nous gardons bien de prévoir quoi que ce soit.

Cependant nous espérons que l'année prochaine nous réservera de meilleurs moments et que cette pandémie finira par être éradiquée.

Peu avant le confinement, nous avons été surpris et très affectés en apprenant le décès subit de Colette Danhil qui depuis 2011 était membre du conseil d'administration. Nous n'oublierons pas sa gentillesse, sa bonne humeur et son dévouement au sein de notre équipe.

Nous déplorons également le décès de cinq de nos compatriotes : Georgette Cestac, Marcel Guichemerre, Rémi Montornès, Henri Camot et Alain Crampes.

Aux familles éprouvées, nous renouvelons nos sincères condoléances.





## Histoire de quilles

L'année 2020 ne restera pas dans les mémoires des quillayres, les deux périodes de confinement ayant paralysé toutes vellétés de jeu, de concours, de repas...

Nos "prestations extérieures" (organisation de concours à Méès, initiation au moulin de Bénesse et à la fête du Modéf...) ont elles aussi été annulées, tout comme notre participation au grand concours des fêtes de Dax, notre "championnat du monde", où nous retrouvons les meilleurs joueurs de Gascogne. Cela dit, le principal projet annoncé lors de l'assemblée générale 2019, la rénovation et l'embellissement du plantier, a quand même été réalisé. Vu les contraintes sanitaires, l'assemblée générale 2020 se tiendra au premier trimestre 2021, nous l'espérons, et les parties reprendront dès que possible.

### Histoire de la quille de six

Alors, devant l'angoisse de la page blanche pour rédiger cet article faute d'activité, est venue l'idée de revenir sur l'histoire de la quille de six en Gascogne. Ainsi, celles et ceux qui souhaiteront nous rejoindre en 2021 pourront la perpétuer en connaissance de cause.

Le jeu de quilles de six est un jeu traditionnel gascon qui a été réhabilité comme jeu d'équipe et non comme jeu d'argent dès 1973, par des initiations et des concours

amateurs. Il est inscrit à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel en France. Henri IV jouait déjà aux quilles en son château de Pau, tout comme les Égyptiens, Homère en parle d'ailleurs dans sa célèbre "Odyssée".

Les quilles de six sont à l'origine jouées à l'extérieur, sur un "plantier", tandis que les quilles de neuf étaient jouées dans un "quillier" à l'intérieur. On a coutume de dire que les quilles de six sont apparues avant les quilles de neuf. Dans tous les cas, le jeu est dès son invention pratiqué d'abord dans le Béarn, puis il s'est répandu dans les Landes et jusqu'en Gironde, où il fut quelque peu modifié dans les années 1930. On ne joue plus alors au "nombre de quilles" mais au "cinq quilles à battre". Cette variante a fait le chemin inverse et est redescendue dans les Landes et en Béarn, où les quilles de six sont aujourd'hui pratiquées sous cette forme.

À l'extrémité du plantier se trouve le pité, base rectangulaire en ciment recouverte parfois d'un tapis, sur lequel sont posées les quilles (les trois petites alignées devant, les grandes derrière).

Sur le sol, juste devant cette base cimentée est posée une barre métallique. Le maillet (appelé boulon en Chalosse) lancé par les joueurs doit obligatoirement la franchir, sinon le lancer est nul.

À l'autre extrémité, plus précisément à onze

mètres du pité, se trouve le "pas de tir". C'est de là que le joueur devra lancer son maillet. La distance peut cependant être raccourcie en fonction du sexe et de l'âge des participants.

Le joueur a le droit de lancer son maillet trois fois pour faire tomber cinq quilles (un point), le lancer est nul si les six quilles tombent, et si moins de cinq quilles tombent le point n'est pas marqué. S'il réussit, il marque un point. Entre chaque tir, les quilles tombées et sorties de l'aire de jeu sont retirées, celles tombées mais encore dans le jeu sont laissées, un maillet qui "reviendrait" par rebond est lui aussi sorti de l'aire de jeu, sinon il y reste. Un joueur (ou une équipe) peut faire un point sur chaque lancé (très rare) soit trois points, sinon deux points en trois lancés, ou un seul point, ou zéro.

Les coups particuliers sont :

"La fève", considérée comme un des coups les plus durs, qui consiste à viser la grande quille qui est alignée derrière une petite, ce coup devient essentiel lorsqu'il ne reste que deux quilles alignées.

"Le bérét", équivalent à l'inverse de la fève, c'est-à-dire viser la petite quille qui est devant la grande sans faire tomber la grande.

Pour en savoir plus, Kessler Lin a publié en 1983 un livre de 95 pages intitulé "La quille vivante". On le trouve aux Éditions Joël Cuénot, Paris.



## ACCA Sort en Chalosse

Cette année 2020 aura été vraiment particulière pour tout le monde. Les chasseurs n'ont pas échappé à la règle.

Le premier confinement ne nous a pas permis d'organiser notre traditionnel repas populaire ainsi que nos habituels ball-trap, avec de sérieuses pertes financières à la clé. Après cela, nous pensions avoir mangé notre pain noir.

Hélas, le plus dur restait à venir avec le nouveau confinement et la suspension de la chasse pendant le mois de novembre. Période pour laquelle les chasseurs landais se préparent tout au long de l'année.

L'administration nous a demandé de continuer à assurer notre mission de service public, à savoir la régulation du grand gibier, cerf, chevreuil, sanglier.

Mais cela avec des conditions et des protocoles sanitaires très difficiles à mettre en œuvre et que l'ACCA refuse d'assumer.

De plus, la chasse est avant tout une notion de plaisir et de convivialité et on ne peut pas nous demander d'être uniquement les serviteurs de l'État sans contrepartie.

Bien sûr notre déception est grande surtout en ce mois de novembre mais il est de



Moment de convivialité avant l'apparition de la Covid 19.

notre devoir de prendre part à la lutte contre l'épidémie et de relativiser cette déception au regard de tous ceux qui ont davantage à

souffrir de cette crise. Nous avons une pensée pour eux. Bonne santé à tous.

## Comité des fêtes

Quoi dire sur nos fêtes patronales 2020... Tout ça !

Le néo maire a maintenu la traditionnelle messe du dimanche préparée par Bernard Lauga. Il m'a gentiment convié à assister à cette messe avec une ou deux personnes du comité et bien évidemment mes collaborateurs ont répondu présent... Ou pas.

Nous avons aussi demandé à certaines personnes de la classe de venir. Ils sont arrivés juste à temps 11 h pile, le prêtre commençait à s'impatienter.

En espérant une année 2021 plus festive et conviviale.



## Comité FNACA des anciens combattants

Suite à la situation sanitaire que nous traversons, pratiquement toutes nos diverses activités, cérémonies, congrès et autres n'ont pu avoir lieu. Seuls deux dépôts de gerbe sont à mentionner.

Le dimanche 2 août (week-end traditionnellement réservé aux fêtes patronales), une cérémonie religieuse a été célébrée dans l'église de Sort. A l'issue de la messe, un dépôt de gerbe a eu lieu au monument aux morts en présence des fidèles, du président du comité des fêtes entouré de quelques jeunes de la classe et de certains élus.

Les commémorations du 11 novembre, en plein confinement, étaient limitées à six personnes : petite cérémonie intimiste autour du monument aux morts. Étaient présents, le président de la FNACA et un porte-drapeau, Monsieur le Maire et quatre élus.



Nous regrettons l'impossibilité de vous transmettre une rubrique plus fournie. Dans l'espoir de jours meilleurs, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



## Mairie

Téléphone : 05 58 89 51 02  
 Courriel : mairie@sort-en-chalosse.fr  
 Site Internet : www.sort-en-chalosse.fr

**Heures d'ouverture :**  
**Lundi :** 9 h – 12 h  
**Mardi :** 9 h – 12 h et 14 h - 19 h  
**Mercredi :** 9 h – 12 h (fermé quand samedi ouvert)  
**Vendredi :** 14 h – 17 h  
**Samedi :** 9 h – 12 h (ouvert 3e de chaque mois)

## Locations salles

	Tarifs (€)	Moulin	Salle Polyvalente	Cuisine
<b>Sortois</b>	½ journée	70	70	70
	Journée	110	110	70
	Week-end	160	160	70
	<b>Caution</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
<b>Personnes extérieures</b>	½ journée		140	140
	Journée		220	140
	Week-end		320	140
	<b>Caution</b>		<b>500</b>	<b>500</b>

## Location Grange du Luy Garrey

160 € pour le week-end + 20 € pour le chauffage si besoin.  
 La caution s'élève à 160 €.

## Location matériel

Tarifs (en €)	Salle	A domicile
<b>Chaise en résine</b>	0.50	
<b>1 table (+ 2 bancs)</b>	1.50	1.50
<b>Couverts</b>	<b>Inclus</b>	<b>0.20 / personne</b>

## Écoles

Sort en Chalosse 05 58 89 56 20  
 Garrey 05 58 89 70 01  
 Cantine & garderie (Signalement absences) 05 58 89 59 48  
**Horaires de l'accueil périscolaire**  
**Lundi, mardi et jeudi :**  
**Matin** de 7 h 30 à 8 h 40 - **Soir** de 16 h 50 à 19 h  
**Mercredi :**  
**Matin** de 7 h 30 à 8 h 40 - **Midi** de 11 h 50 à 12 h 30  
**Vendredi : Matin** de 7 h 30 à 8 h 40 - **Soir** de 15 h 50 à 19 h

**Transport scolaire d'école à école**  
**Lundi, mardi, jeudi :**  
 Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 16 h 50  
**Mercredi :**  
 Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 12 h  
**Vendredi :**  
 Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 15 h 50

## Déchetterie et collecte

Située à Poyartin, sur la route Hinx / Montfort.  
 Encombrants, vieux bois, métaux, cartons, déchets verts, déchets ménagers spéciaux, huile de vidange.  
**Ouverture : lundi, mercredi, vendredi & samedi** de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h  
**Ordures ménagères (Containers publics) : Collecte le jeudi**

## Location gîte communal

Périodes	Tarifs semaine
<b>Saison bleue</b> Du 02/01/2021 au 09/04/2021 08/05/2021 au 04/06/2021 - 25/09/2021 au 17/12/2021	<b>226 €</b>
<b>Saison verte</b> 10/04/2021 au 07/05/2021 – 18/12/2021 au 31/12/2021	<b>259 €</b>
<b>Saison jaune</b> 05/06/2021 au 02/07/2021 – 28/08/2021 au 24/09/2021	<b>325 €</b>
<b>Saison orange</b> 03/07/2021 au 16/07/2021 – 21/08/2021 au 27/08/2021	<b>396 €</b>
<b>Saison rouge</b> 17/07/2021 au 30/07/2021	<b>420 €</b>
<b>Saison violette</b> 31/07/2021 au 20/08/2021	<b>450 €</b>

**Le tarif court séjour se calcule selon la règle suivante :**

2 nuits = 50% du prix semaine  
 3 nuits = 65% du prix semaine  
 4 nuits = 80% du prix semaine  
 5 nuits = 90% du prix semaine  
 6 nuits = prix semaine

**Caution : 150 €**  
**Taxe de séjour :** 0,40 € par nuit et par personne de plus de 13 ans - Animaux domestiques admis

### Réservation

(Par courrier ou par téléphone)  
 Réservation Accueil Landes  
 Chambre d'agriculture - Cité Galliane  
 40005 Mont de Marsan  
**Tél. :** 05 58 85 44 44 - **Fax :** 05 58 85 44 45  
**Mail :** gites-de-France@landes.chambagri.fr  
**Site :** www.gites-de-france-landes.com

<b>Prix cure (3 semaines)</b>	<b>880 € juillet-août et 660 € hors juillet-août</b>
<b>Long séjour (sauf juillet / août)</b>	<b>550 € / mois</b>
<b>Ménage (en option)</b>	<b>40 €</b>

Le gîte est équipé pour 4 personnes avec un lit pour 2 personnes et 2 lits de 1 personne.